



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240506-DEC_2024_245-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2024

acte affiché du 23/05/2024 au 24/07/2024

DÉCISION N° 2024-245

Objet : Passation d'un marché avec La Cité de la Mer pour une visite le 10 juillet 2024 dans les cadre des activités organisées par le Service jeunesse.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2122-8 qui autorise l'acheteur à passer un marché sans publicité ni mise en concurrence pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000€ HT,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de passer un marché pour une visite avec La Cité de la Mer le 10 juillet 2024, pour 11 personnes,

CONSIDÉRANT que l'offre remise par La Cité de la Mer est cohérente avec les prix pratiqués sur le marché,

DÉCIDE

Article 1 : De passer un marché sans publicité ni mise en concurrence avec La Cité de la Mer, sise Gare Maritime Transatlantique – 50100 Cherbourg-en-Cotentin, pour une visite le 10 juillet 2024.

Article 2 : Le montant du marché est de 103,50 € TTC.

Article 3 : Le présent marché prend effet à sa date de notification.

Article 4 : La dépense est inscrite au budget communal conformément à la nomenclature comptable M57.

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 06/05/2024

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr